



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **15 avril 2024** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Marilyne Perreault
- Siège #2 - Gilles Arbour
- Siège #3 - Mélanie Laberge
- Siège #4 - Yanick Langlais
- Siège #5 - Serge Forest
- Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présente Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

118-2024-04

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 18 mars 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 20 mars 2024
- 4 - TRÉSORERIE
 - 4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques
 - 4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 17 avril 2024
 - 4.3 - Réparation du tracteur McCormick
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Confirmation d'embauche - Stagiaire en environnement
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Aucun point
- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Festival petit Bonheur 2024
 - 9.2 - Transport pour les participants du Camp de jour du Camp De-La-Salle
 - 9.3 - Amendement de la résolution 092-2024-03 - Demande d'aide financière - FRR volet 2 (Réaménagement d'une piste Skatepark et aménagement d'une surface de dek Hockey)

- 9.4 - Politique de reconnaissance et des organismes communautaires
- 10 - COMMUNICATION
 - 10.1 - Aucun point
- 11 - CULTURE
 - 11.1 - Atelier - La P'tite roulotte d'art - Festival des artisans 2024
 - 11.2 - Fête nationale 2024
 - 11.3 - Prix produits en vente - Fête nationale 2024
 - 11.4 - Achat d'un chapiteau - Chapiteaux Québec
 - 11.5 - Direction technique - La Vieille chapelle 2024
- 12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 12.1 - Soumission - Pompage des boues d'un bassin de rétention
 - 12.2 - Amendement de la résolution 097-2024-03 - Dépôt d'une demande d'aide financière - FRR volet 2 (Stationnement vert)
 - 12.3 - Régie intermunicipale_collecte des matières résiduelles _ Entente de partenariat et organisme signataire
 - 12.4 - Octroi contrat - Collecte des ordures ménagères, du recyclage et des encombrants
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Gestionnaire de formation SSI_MRC de Matawinie
 - 13.2 - Service sécurité incendie_rapport annuel 2023
 - 13.3 - Déneigement Chemin des Valois (jusqu'à la Rue des Pionniers à partir de Ste-Mélanie)
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1 - Aucun point
- 15 - PROJETS SPÉCIAUX
 - 15.1 - Résolution d'Appui - Implantation d'une garderie privée subventionnée sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare
- 16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 16.1 - Aucun point
- 17 - RÈGLEMENT
 - 17.1 - Règlement final 473-2024 - Amendement du règlement 446-2023 sur les démolitions
- 18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 18.1 - Société de l'Autisme Région Lanaudière - Mois de l'autisme
 - 18.2 - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie - Demande de financement
 - 18.3 - Centre services scolaires des Samares - Lot 6 610 686
 - 18.4 - Demande de prorogation au ministère des affaires municipales et de l'habitation
- 19 - VARIA
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

119-2024-04

3.1 - Séance ordinaire du 18 mars 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

120-2024-04

3.2 - Séance extraordinaire du 20 mars 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

121-2024-04

4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis de BCN, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C2400075 à C24000109, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2400022, L2400024 à L2400035 et P2400049 à P2400065, salaires D2400010 à D24000013 et chèques émis de Caisse Desjardins L24000027 couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Salaires : 45 869,56 \$

Déboursés : 254 701,83 \$

Totalisant un montant de 300 571,39 \$;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu:

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 300 571,39 \$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

122-2024-04

4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 17 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 81 767,06 \$ pour le 17 avril 2024;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 17 avril 2024 totalisant un montant de 81 767,06 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

123-2024-04

4.3 - Réparation du tracteur McCormick

CONSIDÉRANT QUE des réparations urgentes ont dû être effectuées sur le tracteur McCormick;

CONSIDÉRANT QUE ses réparations ont été effectuées par Tracteur Laramée;

CONSIDÉRANT QUE ses réparations concernent :

- Le souffleur pour un montant de 1292,60 \$ plus taxes.
- Des réparations mécaniques pour un montant de 13 882,36 \$ plus taxe.
- La location d'un tracteur le temps des réparations pour un montant de 925 \$ plus taxes

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'AUTORISER les paiements pour un montant total de 16 099,96\$ plus les taxes à l'entreprise Tracteur Laramée;

D'APPLIQUER les montants aux GL 02-320-00-525 et GL 02-330-00-526;

DE financer avec le surplus accumulé non affecté (GL 59-110-10).

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

124-2024-04

6.1 - Confirmation d'embauche - Stagiaire en environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite engager un stagiaire en environnement pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité ressources humaines a rencontré M. Jean-Félix Morin;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :**

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jean-Félix Morin au poste de stagiaire en environnement pour la saison 2024, à partir du 13 mai 2024, au salaire et conditions prévues au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Aucun point

9 - LOISIRS

125-2024-04

9.1 - Festival petit Bonheur 2024

CONSIDÉRANT QUE le Festival Petits bonheur, organisé par le Centre culturel Desjardins, a pour objectif d'offrir gratuitement des expériences artistiques et culturelles aux enfants de 0 à 6 ans au mois de mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé durant les 10 dernières années à ce Festival et que l'activité est toujours bien appréciée;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est prévue au budget;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'APPROUVER la dépense au montant de 650 \$ plus les taxes applicables pour une formule clé en main pour la participation de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare au Festival Petits bonheurs et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-90-447-07.

D'AUTORISER Déhanne Dufresne, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire a signé l'entente avec le Festival petits bonheurs du Centre de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité

126-2024-04

9.2 - Transport pour les participants du Camp de jour du Camp De-La-Salle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assure le transport en autobus des participants marcellinois au Camp De-La-Salle du 25 juin au 9 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été satisfaite du service offert par les Autobus Beausoleil Inc. l'an dernier;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre des Autobus Beausoleil pour assurer le transport des participants au Camp de jour du Camp De-La-Salle du 25 juin au 9 août 2024 au coût de 325 \$ / jour plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER cette dépense dans le GL 02-701-50-315-00 (Transport Camp de jour).

Adoptée à l'unanimité

127-2024-04

9.3 - Amendement de la résolution 092-2024-03 - Demande d'aide financière - FRR volet 2 (Réaménagement d'une piste Skatepark et aménagement d'une surface de dek Hockey)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté par résolution 092-2024-03, lors de la séance du conseil le 20 mars 2024;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter une nouvelle résolution;

IL est résolu d'abroger la résolution 092-2024-03;

ET d'adopter la résolution suivante :

CONSIDÉRANT le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aménager une surface de dek hockey sur la future patinoire multifonctionnelle et réaménager le skatepark au Parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à financer 20 % du coût total du projet;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale, madame Catherine Haulard, à déposer une demande d'aide financière au montant de 64 000 \$ dans le Programme fonds régions et ruralités (FRR) volet 2 pour l'aménagement de la surface de dek hockey et une demande d'aide financière au montant de 80 000 \$ pour le réaménagement de la piste de Skatepark et à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de la demande d'aide financière - FRR volet 2.

Adoptée à l'unanimité

128-2024-04

9.4 - Politique de reconnaissance et des organismes communautaires

ATTENDU QUE la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités de Sainte-Marcelline-de-Kildare est indispensable;

ATTENDU QUE l'adoption d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires permet de reconnaître les efforts de nos organismes et de supporter leurs actions et qu'elle vise à consolider le partenariat entre la Municipalité et son milieu et précise les conditions nécessaires pour obtenir du soutien municipal;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance et des organismes communautaires et de le joindre en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

129-2024-04

11.1 - Atelier - La P'tite roulotte d'art - Festival des artisans 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir des ateliers au Festival des artisans pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise La P'tite roulotte d'art au montant de 585 \$ pour les deux jours;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission pour l'entreprise La P'tite roulotte d'art pour le Festival des artisans 2024, d'autoriser un premier dépôt au montant de 292 \$

en date du 20 avril, et la balance du paiement en date du 22 septembre 2024;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 02-702-91-447-00.

Adoptée à l'unanimité

130-2024-04

11.2 - Fête nationale 2024

ATTENDU QUE la Fête nationale de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu 23 juin 2024;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu:

D'AUTORISER les dépenses suivantes, prévues au budget 2024 :

- Sécurité Urgence médicale Métro inc., au montant de 640 \$ et d'appliquer la dépense dans le GL 02-702-92-451-00;
- Audio TSL, au montant de 4 459 \$ à la date du 23 juin à la fin de l'événement et d'appliquer la dépense dans le GL 02-702-92-690-12;
- Maquillage, Léa-Rose Marcouiller (100 \$) et Mirka Beauséjour (100 \$) d'appliquer la dépense dans le GL 02-702-92-420-00;

D'AUTORISER Mme Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale à signer tout document pour donner plein à la présente résolution;

D'AUTORISER les paiements en date du 23 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

131-2024-04

11.3 - Prix produits en vente - Fête nationale 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir un service de restauration pour la Fête nationale 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est question de vendre des aliments, boissons et produits dérivés de la Fête nationale 2024;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'ADOPTER les prix suivants pour la vente des aliments, boissons et produits dérivés de la Société nationale des Québécois à la Fête nationale 2024 (taxes incluses pour les produits alcoolisés) :

- Hot dog : 2 \$
- Chips : 1 \$
- Bière Coors : 5 \$
- Bière rousse : 6 \$
- Vin : 5 \$
- Cocktail : 5 \$
- Jus : 1 \$
- Café : 2 \$
- Liqueur : 2 \$
- Collier lumineux : 2 \$
- Bracelet lumineux : 1 \$

Adoptée à l'unanimité

132-2024-04

11.4 - Achat d'un chapiteau - Chapiteaux Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite remplacer le chapiteau qui a été vandalisé en 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à l'entreprise Chapiteau Québec et que celle-ci est de 3 800 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les assurances payent le montant de 2 471,52 \$ plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'achat d'un chapiteau 20 x 20 à l'entreprise Chapiteau Québec au montant de 3 800 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense dans le GL 23-080-00-725-00 (équipement de Parc et Loisirs) et de financer avec le remboursement d'assurance et le solde avec le surplus cumulé non affecté (59-100-10).

Adoptée à l'unanimité

133-2024-04

11.5 Direction technique - La Vieille chapelle 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer la direction technique de La Vieille chapelle pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Audio TSL est conforme aux exigences de la municipalité;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

Artistes	Montant	Dates
Mélissa Bédard	3 150 \$ + taxes applicables	Jeudi 28 mars
Ingrid St-Pierre	3 563 \$ + taxes applicables	Samedi 11 mai
Laurence Jalbert	2 674 \$ + taxes applicables	Jeudi 6 juin
Mona De Grenoble	2 614 \$ + taxes applicables	Jeudi 5 septembre
Gospel	4 979,98 \$ + taxes applicables (sonorisation) 565,50 \$ + taxes applicables (location de rideaux)	30 novembre et 1er décembre

D'OCTROYER le contrat du montage de la salle et de la direction technique des spectacles de la programmation 2024 de la Vieille chapelle à l'entreprise Audio TSL au montant mentionné ci-haut;

D'AUTORISER la signature des contrats par Mme Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale;

D'AUTORISER le paiement à la date de chacun des spectacles;

D'APPLIQUER les dépenses au GL 02-702-93-420-00.

Adoptée à l'unanimité

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

134-2024-04

12.1 - Soumission - Pompage des boues d'un bassin de rétention

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer le pompage des boues d'un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission d'EBI au montant de 2 984,55 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense au montant de 2 984,55 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au GL 702-320-00-521-00 et de financer avec le surplus cumulé non affecté environnement.

Adoptée à l'unanimité

135-2024-04

12.2 - Amendement de la résolution 097-2024-03 - Dépôt d'une demande d'aide financière - FRR volet 2 (Stationnement vert)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté par résolution 097-2024-03, lors de la séance du conseil le 20 mars 2024;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter une nouvelle résolution;

IL est résolu d'abroger la résolution 097-2024-03;

ET d'adopter la résolution suivante :

CONSIDÉRANT le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aménager un stationnement vert à la Vieille chapelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à financer 20% du coût total du projet;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare autorise la directrice générale, madame Catherine Haulard, à déposer une demande d'aide financière au montant de 64 963 \$ dans le Programme fonds régions et ruralités (FRR) volet 2 pour l'aménagement d'un stationnement vert à la Vieille chapelle et à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de la demande d'aide financière - FRR volet 2.

Adoptée à l'unanimité

136-2024-04

12.3 - Régie intermunicipale_collecte des matières résiduelles _ Entente de partenariat et organisme signataire

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01;

CONSIDÉRANT QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

QUE le conseil autorise Mme Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

137-2024-04

12.4 - Octroi contrat - Collecte des ordures ménagères, du recyclage et des encombrants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prolonger le contrat de la collecte des ordures ménagères, du recyclage et des encombrants du 1er juillet au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE EBI Environnement inc., a déposé une offre de services pour la période de six (6) mois;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise EBI Environnement inc. le tout selon les conditions des documents de la soumissions au montant de 89,004.00 \$;

DE FINANCER avec le surplus accumulé affecté environnement (GL 53-131-25) pour un montant de 20 000 \$ et le solde avec le surplus accumulé non affecté (GL 59-110-10);

D'AUTORISER Mme Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

138-2024-04

13.1 - Gestionnaire de formation SSI_MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée, par l'entremise d'un avis de non-renouvellement, informe qu'elle met fin à l'entente de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entente offrant le service de gestionnaire de formation des pompiers à la MRC avec la Ville de Saint-Charles-Borromée prend fin le 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'atelier de réflexion SSI du 3 novembre 2023, les partenaires ont demandé au Service d'aménagement de prendre en charge le service de gestionnaire de formation au sein de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie souhaite devenir gestionnaire de formation entourant la formation des pompiers de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sécurité publique, incendie et civile a recommandé, lors de la rencontre du 17 janvier 2024, que le Service d'aménagement devienne gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du Conseil de la MRC du 24 janvier 2024, le Service d'aménagement a été autorisé à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers (résolution CM-01-042-2024);

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare:

- Autorise le Service d'aménagement à devenir gestionnaire de formation et de soutien aux partenaires de la MRC en matière de formation des pompiers.

Adoptée à l'unanimité

139-2024-04

13.2 - Service sécurité incendie_rapport annuel 2023

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2023 a été acheminé à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare a pris connaissance du rapport annuel 2023 du Service de sécurité incendie;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu:

D'ADOPTER le rapport annuel 2023 comme présenté par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Rawdon, qui dessert la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Adoptée à l'unanimité

140-2024-04

13.3 - Déneigement Chemin des Valois (jusqu'à la Rue des Pionniers à partir de Ste-Mélanie)

ATTENDU QU'une partie du Chemin des Valois à la limite de Sainte-Mélanie et Sainte-Marcelline est déneigé par la municipalité de Sainte-Mélanie sur une distance de 180 m;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Mélanie nous offre de renouveler l'entente de déneigement sur le chemin des Valois sur une distance de 180 m pour un montant de 1 042,91 \$, plus les taxes applicables pour sa saison 2024-2025;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de déneigement de Sainte-Mélanie pour la saison 2024-2025 au montant de 1 042,91 \$ plus taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-330-00-443-00.

Adoptée à l'unanimité

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

141-2024-04

15.1 - Résolution d'Appui - Implantation d'une garderie privée subventionnée sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare

CONSIDÉRANT les besoins imminents pour implanter une garderie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT les projets de développement en cours et à venir, qui apporteront un grand nombre de jeunes familles;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment pour l'implantation d'une garderie sera disponible pour l'implantation de ce service aux citoyens;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu:

D'APPUYER les démarches de Mme Karianne Durocher-Girard et M. Élie Marsan-Gravel pour l'implantation d'une garderie privée subventionnée sur le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

DE DEMANDER l'appui de Mme Caroline Proulx, députée de Berthier pour mener à bien les démarches d'implantation d'une garderie privée subventionnée;

D'ENVOYER la présente résolution au promoteur.

Adoptée à l'unanimité

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 - Aucun point

17 - RÈGLEMENT

142-2024-04

17.1 - Règlement final 473-2024 - Amendement du règlement 446-2023 sur les démolitions

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 473-2024 – Amendement du règlement 446-2023 sur les démolitions.

Adoptée à l'unanimité

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

143-2024-04

18.1 - Société de l'Autisme Région Lanaudière - Mois de l'autisme

CONSIDÉRANT QUE La SARL tente par des projets spéciaux de sensibiliser et d'informer la population lanaudoise à la réalité des personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir la Société de l'Autisme Région Lanaudière (SARL);

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare achète cinq (5) boîtes de biscuits sourire et d'appliquer la dépense au GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes).

Adoptée à l'unanimité

144-2024-04

18.2 - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie - Demande de financement

CONSIDÉRANT QUE Le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie a pour mission de supporter les personnes âgées et les personnes démunies de la Matawinie vers une plus grande autonomie et un mieux vivre en favorisant : la promotion de l'action bénévole, la concertation du milieu, l'information et la référence aux citoyens, l'aide au soutien à domicile et à l'inclusion, le support aux organismes et aux bénévoles et la participation citoyenne à des projets rassembleurs.

CONSIDÉRANT QUE Le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie a sollicité la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare afin de les soutenir financièrement à la réalisation de la 50e édition de la Semaine de l'Action bénévole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir le Centre d'action

bénévole communautaire Matawinie;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare contribue financièrement au montant de 250 \$ et d'appliquer la dépense au GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes).

Adoptée à l'unanimité

145-2024-04

18.3 - Centre services scolaires des Samares - Lot 6 610 686

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare en est venue à une entente avec Mme Valérie Desrochers et M. Pascal Desrochers dans le dossier de cession d'une partie du lot 6 610 686 au Centre de services scolaire des Samares conditionnelle à la construction d'une nouvelle école;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

D'APPROUVER l'entente intervenue entre les parties et d'appliquer la dépense au règlement d'emprunt 438-2023;

DE MANDATER Me Julien Poitras, afin de noter tous les documents nécessaires à cette transaction;

D'AUTORISER Mme Émilie Boisvert, mairesse et Mme Catherine Haulard, directrice générale à signer tout document afin de donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

146-2024-04

18.4 - Demande de prorogation au ministère des affaires municipales et de l'habitation

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a amendé tous ses règlements en concordance avec le nouveau schéma d'aménagement, soit le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, de lotissement, de construction et le règlement sur les permis et certificats et est en attente du certificat de conformité de la MRC de la Matawinie;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a été avisée, le 19 mars 2024, par la MRC de la Matawinie que les lotissements de rues approuvées après le 16 janvier 2018 dans les zones RUR et VC étaient non-conformes au nouveau schéma d'aménagement mais conformes à nos règlements municipaux en vigueur jusqu'au 18 décembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare désire se prévaloir de la Politique de prolongation des délais en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (PL16) afin de demander au MAMH une prolongation des délais pour pouvoir amender nos règlements de zonage (droits acquis) dès la réception de l'Avis de conformité par la MRC de la Matawinie;

ATTENDU QUE la Municipalité veut trouver une solution pour régulariser la situation des propriétés et des rues touchées par cette situation;

ATTENTU QUE dans ces circonstances, une demande de prolongation doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2024 à la Municipalité dans le cadre de sa démarche d'amendement de ses règlements de zonage afin d'accorder des droits acquis aux rues, lotissements et constructions sur les rues loties après le 16 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

147-2024-04

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière